

FICHE D'ACCOMPAGNEMENT A L'ADHESION DE LA CHARTE RFAR

1 – Renseigner le questionnaire d'autodiagnostic

Vous vous engagez à répondre à un questionnaire flash d'autodiagnostic dont les questions (dites majeures) sont issues du Label RFAR et qui vise à vous éclairer sur l'état de l'art de votre organisation en matière d'achats responsables, sur ses points forts et les défis à relever.

Il vous est possible de nous l'adresser 'www.charterfar@finances.gouv.fr) pour conseils ou échanges en toute confidentialité, étant soumis, de par notre mission, à cette règle.

Retrouvez le questionnaire sous [format Word](#)

2 – Identifier et nommer en interne les rôles attendus par la Charte

Pour vous aider à identifier les bonnes personnes, vous trouverez ci-dessous des précisions concernant ces rôles :

- Le nom du **dirigeant**. Il s'agit du signataire de la Charte
- Le **Directeur/ responsable achat** en charge des achats, des devis et/ou des approvisionnements
- Le **correspondant PME** pouvant être sollicités par les fournisseurs pour leur ouvrir les contacts au sein de leur organisation. Généralement présent dans la sphère achat.
- Le **pilote de la charte**, responsable de l'animation et de la communication de la charte en interne de l'organisation et auprès des fournisseurs. Généralement présent dans la sphère achat (acheteur leader/famille, Responsable achat...) mais également dans la direction RSE et/ou qualité.
- Le **médiateur « relations fournisseurs »** dont la mission est de faciliter et de promouvoir le dialogue, de prévenir et de purger les éventuels conflits fournisseurs. Idéalement, ce profil doit être identifié en dehors de la fonction achat et positionné à haut niveau (médiateur consommateur, directeur RSE/Qualité, DGA...)

Le dirigeant signataire est libre de confier les rôles de « correspondant PME » et de « pilote de la charte » à une seule et même personne.

3 - Adhérer

Ces démarches réalisées, vous pouvez adhérer ici :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/signataire-de-la-charte-des-relations-siret>

4 - Signer

1 - Une fois la fiche complétée, la charte vous est transmise par la Médiation des entreprises (MDE) pour signature (parapher chaque page, dater, signer et tamponner la dernière page) puis retour à la MDE en format dématérialisé.

2 - Vous recevez à la suite **une attestation de nouveau signataire** ainsi que le Logo pour un usage immodéré de communication à large échelle (site internet a minima).

3 - Le nom de votre organisation figurera officiellement, en fin de mois suivant, sur la liste des signataires, accessible sur le site mediateur-des-entreprises.fr.

5 – La suite possible dans ce Parcours National des Achats Responsables



Vous avez accès aux ressources documentaires gratuites sur www.rfar.fr ainsi qu'à des mesures d'accompagnement tout au long de votre démarche.

Quel est l'accompagnement prévu ?

Adhérer à la charte c'est entrer publiquement dans cette démarche et d'être identifié dans la liste des contacts du Médiateur des entreprises.

Vous serez amenés à vous inscrire et à participer à la journée d'information gratuite sur le parcours de la charte au label.

Le médiateur peut être formé au sein de notre institut de formation à Paris (cf informations utiles)

Vous serez invités, si vous le souhaitez, à participer à d'autres réunions entre signataires de la charte et labellisés, mais aussi à des groupes de travail, des comités de pilotage de la charte, des enquêtes sur les différentes pratiques etc.

A noter : Deux comités de pilotage nationaux par an rassemblent les organisations signataires où sont présentées les avancées du dispositif de mise en œuvre de la Charte et du Label sur le terrain.